

15 - Transition énergétique – CHANGEMENT DE MODE DE CHAUFFAGE – CHAUDIÈRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Monsieur Jérôme Sauveplane maire adjoint délégué à l'environnement expose aux membres du conseil municipal que la CCPV avait proposé à la mairie du Vigan de participer à une analyse d'opportunité pour une chaufferie automatisée sur le bois énergie pour la chaudière de l'hôtel de ville.

Cette étude d'opportunité a été réalisée par le service de conseil en énergie renouvelable de la CCI et est jointe en annexe de la présente délibération.

D'après les éléments présentés dans cette étude, les solutions de la mise en place d'une chaudière bois énergie à granulés de bois est pertinente.

Sur le plan technique, le local chaufferie existant peut accueillir la chaudière bois et ses équipements hydrauliques (ballon tampon notamment). Un local adjacent peut accueillir le silo de stockage textile. Un percement sera nécessaire entre ces 2 espaces afin de permettre le convoyage du combustible.

Sur le plan financier, le temps de retour sur investissement n'est pas intéressant. Cependant, grâce aux importantes subventions publiques mobilisables, les investissements sont peu élevés : environ 12 000 €.

Enfin, sur le plan environnemental, le passage à une énergie renouvelable permet de réduire considérablement les émissions de CO² équivalents.

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le projet de mise en place d'une chaudière bois énergie pour l'hôtel de ville pour un montant de 50 000€HT

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

- Région 50 % des dépenses subventionnables
- DSIL 30 % des dépenses subventionnables
- Mairie du Vigan 20 % des dépenses subventionnables

- **AUTORISE** madame le maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.